



L'EURE D'ÉTÉ 2010 DU 1^{er} MAI AU 17 OCTOBRE DOSSIER TECHNIQUE

L'EURE D'ÉTÉ : CHANGEMENTS DE FOND EN 2010

Depuis 1993, Eure Tourisme (Comité Départemental du Tourisme de l'Eure) organise la campagne de l'Eure d'Été, qui fait figure de **référence dans l'univers du tourisme** départemental et régional.

Comme les années précédentes, L'Eure d'Été 2010 conserve son **esprit « vitrine » à l'appui d'une labellisation restreinte à 100 événements. Elle se déroulera du 1^{er} mai au 17 octobre 2010.**

Véhiculant l'image d'un département dynamique, L'Eure d'Été s'adresse prioritairement aux habitants et résidents secondaires de l'Eure, pour qui elle constitue un agenda de référence et de qualité. Elle incite le public à se rendre sur les sites de l'Eure, dans le but d'accentuer la fréquentation touristique sur ces sites, et de générer des retombées économiques chez les acteurs locaux du tourisme.

En 2010, afin que L'Eure d'Été trouve un nouveau souffle, **d'importants changements** ont été déterminés dans l'organisation de cette campagne, la diffusion de son programme et les modalités de promotion dédiées à l'opération.

Cette campagne habituellement gérée par Eure Tourisme sera désormais orchestrée grâce à un partenariat fort, associant Eure Tourisme et un certain nombre d'Offices de Tourisme de l'Eure volontaires.

Où retirer le dossier de candidature et à qui adresser vos projets ?

2 cas de figure :

1) Votre Office de Tourisme de référence est partenaire de L'Eure d'Été 2010, c'est lui qui vous a adressé le courrier/courriel officiel vous informant que l'appel à projets 2010 était lancé :

→ C'est auprès de lui que vous pouvez retirer le dossier de candidature (par courrier, par mail, ou en téléchargeant le dossier sur le site internet de votre Office de Tourisme ou sur celui d'Eure Tourisme à l'adresse suivante :

www.eure-tourisme.fr/site-pro/)

→ C'est aussi à lui vous devrez retourner vos dossiers de candidature dûment complétés pour le 25 janvier 2010 au plus tard.

→ C'est lui qui assurera la pré-sélection des manifestations, sur la base des critères éliminatoires / obligatoires définis pour 2010 (et précisés dans ce dossier technique), avec le soutien d'Eure Tourisme pour l'expertise et la prise de décision. Il communiquera ensuite l'état de sa pré-sélection à Eure Tourisme.

2) Votre Office de Tourisme de référence n'est pas partenaire de L'Eure d'Été 2010 et c'est Eure Tourisme qui vous a adressé le courrier/courriel officiel vous informant que l'appel à projets 2010 était lancé :

→ C'est auprès d'Eure Tourisme que vous pouvez retirer le dossier de candidature (par courrier, par mail à l'intention de corinne.vedie@eure-tourisme.fr, ou en téléchargeant le dossier sur le site internet d'Eure Tourisme à l'adresse suivante : www.eure-tourisme.fr/site-pro/).

- C'est aussi à Eure Tourisme que vous devrez retourner vos dossiers de candidature dûment complétés pour le 25 janvier 2010 au plus tard.
- C'est Eure Tourisme qui assurera la pré-sélection des manifestations, sur la base des critères éliminatoires / obligatoires définis pour 2010 et précisés dans ce dossier technique.

Comment sera gérée la sélection finale des 100 manifestations qui composeront le programme ?

Au terme de la phase de pré-sélection, Eure Tourisme fera un point étape avec l'ensemble des Offices de Tourisme partenaires pour connaître le volume global des projets pré-sélectionnés.

Au cas où ce volume excède 100 événements, Eure Tourisme réunira un Comité de Sélection, élargi aux Offices de Tourisme. Ce Comité statuera sur les candidatures à retenir, pour ramener la sélection de l'Eure d'Eté au nombre de 100 événements. Lors du Comité, par souci d'impartialité, les Offices de Tourisme présentant les projets de leur territoire ne prendront pas part au vote sur ces projets.

C'est Eure Tourisme, qui a l'issue de la sélection finale, prendra contact avec vous pour vous faire savoir si vos manifestations ont été retenues ou non.

Edition du programme de l'Eure d'Eté, diffusion et campagne de promotion :

Pour des raisons d'éco-responsabilité, de contraintes budgétaires et d'évolution des modes d'accès aux informations touristiques, l'édition et la diffusion du programme de L'Eure d'Eté font également l'objet de changements majeurs.

Le programme édité par Eure Tourisme sera imprimé en 2010 à **150 000 exemplaires** (295 000 exemplaires en 2009).

Ce programme ne sera plus diffusé dans les boîtes aux lettres de l'Eure. Il sera diffusé uniquement dans les Offices de Tourisme de l'Eure et des départements limitrophes, chez les organisateurs retenus à L'Eure d'Eté, ainsi que dans les 206 points de diffusion d'Eure Tourisme dans le département.

Eure Tourisme mettra en place dès le mois d'avril 2010 une campagne d'information à destination des clientèles de L'Eure d'Eté, qui incitera le public à venir retirer le programme de dans les Offices de Tourisme et les différents points de diffusion ; ou à télécharger ce programme sur www.eure-tourisme.fr

Qui peut faire acte de candidature à L'Eure d'Eté 2010 ?

L'appel à candidatures s'adresse uniquement aux porteurs de projets impliqués dans une démarche de développement touristique, c'est-à-dire :

- ♦ Les sites et lieux accessibles régulièrement au public touristique,
- ♦ Les structures à vocation d'accueil touristique,
- ♦ Les associations ou groupements à vocation de protection, de valorisation ou de découverte du patrimoine,
- ♦ Les collectivités au sens large du terme, dont tout ou partie des activités sont liées au développement touristique.

L'EURE D'ETE : PHILOSOPHIE ET AVERTISSEMENT

Pour le public, une manifestation « labellisée Eure d'Eté » est gage de qualité et de fiabilité, en termes de contenu, d'organisation, d'accueil du public et de services annexes.

Compte-tenu du fait que L'Eure d'Eté est diffusée à un très large public :

- ✓ Dans la mesure du possible, les manifestations proposées doivent être **accessibles au plus grand nombre**.
- ✓ Elles ne doivent en aucun cas revêtir un contenu qui pourrait porter atteinte au **respect** et à l'**intégrité physique ou morale** des personnes.
- ✓ Elles ne doivent **en aucun cas revêtir un contenu qui relèverait d'intérêts politiques ou corporatistes**.
- ✓ **Les accès et activités proposées lors des manifestations doivent être sécurisés**. Les organisateurs doivent souscrire un contrat responsabilité civile couvrant les activités proposées au public.

L'EURE D'ETE : MODALITES DE PARTICIPATION

✓ **Vous avez jusqu'au 25 janvier 2010 pour poser votre candidature à L'Eure d'Eté 2010. TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE PARVENU HORS DELAI, INCOMPLET OU HORS SUJET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE.**

✓ **Vous êtes libre de présenter une ou plusieurs candidature(s).**

Si vous souhaitez proposer plusieurs projets de manifestation, chacun de vos projets doit faire l'objet d'un dossier de candidature spécifique (2 projets = 2 dossiers à remplir).

N.B. : pour tout projet constitué d'une programmation qui s'appuie sur plusieurs dates dont les contenus diffèrent, il est impératif de détailler chacun de ces contenus.

✓ **Le nombre de manifestations retenues au final est limité à 100 événements. Aussi, nous vous incitons vivement à détailler de la façon la plus complète possible votre dossier de candidature** et d'y annexer toute information (revues de presse, références des artistes programmés...) susceptible d'apporter un maximum d'éclairages sur votre projet.

✓ **Si votre candidature est retenue pour L'Eure d'Eté 2010 :**

Vous recevrez une confirmation écrite d'Eure Tourisme, qui sera accompagnée d'une **convention d'engagement** spécifiant les obligations vous liant à Eure Tourisme.

Pour tout renseignement sur ce point, vous pouvez contacter Corinne Védie (Tél. : 02 32 62 84 45 / corinne.vedie@eure-tourisme.fr).

✓ **Les manifestations proposées par vos soins et qui ne seraient pas retenues à L'Eure d'Eté 2010** pourront néanmoins figurer, si vous le souhaitez, dans l'agenda en ligne d'Eure Tourisme, **www.eure-tourisme.fr**

Pour ce faire, vous avez simplement à confirmer à Eure Tourisme que la programmation de cette manifestation est maintenue, malgré le fait qu'elle ne soit pas retenue à L'Eure d'Eté.

L'EURO D'ETE : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Afin de déterminer quelles seront les 100 manifestations maximum retenues, les projets proposés seront étudiés afin de déterminer s'ils sont en adéquation avec les critères de sélection exposés ci-dessous.

Les 100 manifestations retenues seront celles qui rempliront un maximum de critères parmi ceux évoqués ci-dessous.

☺ **De manière générale**, la sélection s'attache à l'aspect **festif** des projets proposés, à leur **originalité**, à leur force de **rayonnement**, à leur caractère **identitaire** départemental ou régional, à leur intérêt touristique, à leur **accessibilité** à un maximum de public, ainsi qu'au rapport « **prix** d'entrée / contenu » de la manifestation. Un regard particulier sera également porté sur les projets qui s'inscriront dans des valeurs d'**Innovation** et de **Tourisme durable**.

☺ **Les projets proposés doivent impérativement s'inscrire dans l'une des grandes filières portées par le 5^{ème} Schéma de Développement Touristique :**

♦ **Découverte du patrimoine historique, culturel ou technique :**

✓ **Patrimoine historique et culturel** : histoire, archéologie, ethnologie, architecture, traditions populaires, us et coutumes, folklore, mémoire orale, mise en événement de sites patrimoniaux, de villes et de villages, de monuments, de parcs et jardins..., domaines des arts et spectacles (arts plastiques, arts visuels, littérature, musique, théâtre, danse, spectacles vivants, arts de la rue, cirque).

↳ **ATTENTION** : **Seuls les projets culturels s'appuyant sur une programmation artistique de qualité, dépassant le stade d'une simple notoriété locale seront pris en compte.**

✓ **Patrimoine technique** : culture scientifique et technique, savoir-faire traditionnels ou innovants, métiers d'art (métiers de la création, de la tradition, de la restauration-conservation).

↳ **ATTENTION** : **les projets doivent impérativement s'inscrire dans la valorisation des savoir-faire de tradition normande ou euroise, ou mettre en valeur des domaines de production innovants ou des spécificités / originalités de production. Tout projet de portes ouvertes doit impérativement consentir la gratuité d'entrée et obligatoirement comprendre une visite / démonstration commentée.**

♦ **Découverte du patrimoine gastronomique et/ou de terroir :**

Elle concerne la valorisation du terroir et des produits de bouche normands ou eurois, des A.O.C. et zones de production, la pédagogie du goût et l'éducation sensorielle.

↳ **ATTENTION** : **Pour les portes ouvertes et les visites de ferme, la gratuité de l'entrée est obligatoire et une dégustation des produits doit être systématiquement proposée. Sauf dans le cas où la production révèle une part avérée d'innovation, l'appartenance au terroir eurois et/ou normand ou aux traditions culinaires de la région est impérative.**

♦ **Découverte et compréhension de l'Environnement :**

Elle concerne la connaissance du milieu environnemental, la mise en lumière de ses spécificités et intérêts, via des activités, notamment pédagogiques, de découverte de la Nature.

↳ **ATTENTION :** Les projets liés à cette filière doivent avoir pour finalité exclusive la connaissance et la compréhension de l'Environnement (scientifique, historique, sociologique, économique ou culturel). Cette finalité ne peut en aucun cas servir de prétexte à la pratique d'une randonnée sous quelque forme que ce soit. L'encadrement de cette découverte doit être mené et commenté par des spécialistes qualifiés dans le domaine de la Nature et de l'Environnement.

♦ **Randonnées et loisirs actifs :**

↳ **ATTENTION :** Seuls les projets présentant un caractère événementiel d'envergure, a minima nationale (exemple : Journée Nationale ou Européenne de la Randonnée), seront pris en compte.

☺ **L'Eure d'Eté est une sélection de manifestations événementielles.**

Les dossiers doivent impérativement revêtir ce caractère événementiel et offrir un agrément résolument distinct des prestations classiques habituellement dispensées par la structure concernée.

☺ **Les projets doivent impérativement inciter à la découverte touristique, et dépasser le simple cadre des animations locales.**

Sauf à démontrer par le candidat à L'Eure d'Eté que son projet d'animation revêt un très fort caractère d'originalité ou d'innovation.

☹ **Critères éliminatoires / Seront d'office exclues, les candidatures :**

- ♦ Relevant d'une simple ouverture saisonnière du site ou constituant sont activité ordinaire.
- ♦ Dédiées à la pratique de la randonnée sous toutes ses formes ou aux loisirs sportifs (sauf manifestations événementielles d'envergure nationale).
- ♦ Proposant des animations habituellement programmées dans le cadre des festivités de la commune ou de l'organisme, ou ne dépassant pas le simple intérêt local : foires commerciales, marchés hebdomadaires, comices agricoles, fêtes annuelles des écoles, feux d'artifice...
- ♦ S'inscrivant dans le cadre de Journées Nationales (Journées du Patrimoine, Rendez-Vous au Jardin...).
- ♦ Ayant fait l'objet de plaintes justifiées des visiteurs lors d'éditions précédentes.
- ♦ S'adressant à une clientèle autre que grand public.
- ♦ Dont les dates de programmation se situent hors période de L'Eure d'Eté (1er/05 au 17/10/10).